

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2022

Convocation : le 28 juin 2022

Affichage : le 29 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 23 dont 17 présents et 19 votants

Le quatre juillet deux mil vingt-deux, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle des fêtes de Louvigny sous la présidence de Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny.

Étaient présents : Mesdames Catherine Guillemant, Anne-Marie Lamy, Emmanuelle Marion, Viviane Clairel, Gaëlle Enfrein, Sophie Raous, Anne-Françoise Assimingue, Julienne Barat et Messieurs Patrick Ledoux, Jean-Luc Poisnel, Jean-Marc Cambier, Louis Lebocey, Jocelyn Parot, Frédéric Clouet, Philippe Capoën, Pascal Jouin, Jean-Baptiste Collet

Absents excusés : Mesdames Marine Guezennec, Marianne Pinchart-Lainé et Nadège Reboursière, et Messieurs Samuel Dupont, Alain Tranchido et Sylvain Tranquart

Pouvoirs de Madame Marine Guézenec à Monsieur Jocelyn Parot, de Monsieur Alain Tranchido à Monsieur Patrick Ledoux

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie Lamy

Évènements passés :

- Lundi 13 juin 2022 à 19 h à la mairie de Louvigny : conseil municipal
- Mardi 14 juin 2022 à 18 h salle des fêtes de Louvigny : réunion publique : présentation par le conseil départemental du Calvados d'un projet d'implantation à Louvigny d'une structure d'accueil dans le cadre de sa compétence « aide sociale à l'enfance »
- Vendredi 17 juin 2022 à 18 h au pôle H. Reeves de l'école de Louvigny : conseil d'école
- Dimanche 19 juin 2022 de 8 h à 18 h : élections législatives, 2^{ème} tour
- Jeudi 23 juin 2022 à 18 h à Caen la mer : conseil communautaire
- Samedi 25 juin 2022 à partir de 11 h au pôle H. Reeves de l'école de Louvigny : kermesse de fin

d'année scolaire

- Mardi 28 juin 2022 à 18 h salle Joseph Decaëns à la Mairie de Louvigny : commission des finances
- Jeudi 30 juin 2022 : dans le cadre du festival « musique aux bords de l'Orne à Louvigny », Jahen Oarsman se produira à partir de 19 h : concert gratuit
- Lundi 4 juillet 2022 à partir de 19 h à la Mairie de Louvigny : conseil municipal

Évènements à venir :

- Mardi 5 juillet 2022 : conseil syndical du SIGRSO
- Mercredi 6 juillet 2022 à 11 h 30 : pot de fin d'année avec le personnel communal dans la cour du pôle scolaire Pauline Kergomard
- Mercredi 6 juillet 2022 à 14h30 : animation fenaison dans le pré-normand
- Mercredi 6 juillet 2022 à 18 h 30 à la Mairie de Louvigny : commission Stratégie alimentaire locale
- Jeudi 7 juillet 2022 à 18 h à la Mairie de Louvigny : CCAS
- Jeudi 7 juillet 2022 à 19 h : dans le cadre du festival « musique aux bords de l'Orne à Louvigny », le camion jazz se produira à partir de 19 h : concert gratuit
- Samedi 09 juillet 2022 à 9h30 : tour de plaine avec Patrice CHEVAL, maraîcher installé à Cahagnes et qui approvisionne l'AMAP de Louvigny.
- Jeudi 14 juillet matin et dimanche 17 juillet 2022 matin : commémorations avec Bretteville sur Odon marquant le 78^{ème} anniversaire de la libération des deux communes (deuxième guerre mondiale)
- Jeudi 21 juillet 2022 à 19 h : dans le cadre du festival « musique aux bords de l'Orne à Louvigny », le camion jazz se produira à partir de 19 h : concert gratuit

<p align="center">Présentation des projets du CMEJ au terme d'un an de mandat et échange avec le Conseil Municipal et ses membres</p>
--

Monsieur Patrick Ledoux remercie les jeunes pour leur présentation (en pièce jointe).

Il souligne l'investissement des jeunes élus sur les projets menés : belle réussite du dimanche sportif en famille, collecte très généreuse de dons alimentaires en partenariat avec la banque alimentaire, du travail sur le devoir de mémoire en lien avec les commémorations.

Patrick Ledoux s'engage à relancer notre député à l'automne pour organiser une visite à l'assemblée nationale.

Patrick souligne l'importance de rencontrer d'autres CMEJ et propose une rencontre avec celui de Bretteville sur Odon, notamment pour évoquer la mutualisation des équipements sportifs tels que le projet de complexe de sports de glisse urbaine.

Les jeunes demandent à Monsieur le Maire si un intervenant de la banque alimentaire peut venir de nouveau au cours de la prochaine année scolaire leur parler de l'association.

Madame Sophie Raous propose aux jeunes de rencontrer Sybille Jardin, stagiaire pour la commission municipale « stratégie alimentaire locale » afin qu'elle leur expose les questions relatives à l'alimentation sur la commune, et au gaspillage alimentaire. Elle va les aider à trouver une restauration pour la journée programmée le 1^{er} octobre sur le thème du handicap.

Madame Anne-Marie Lamy annonce aux jeunes qu'il y a un projet de renaturation de la cour de l'école à moyen terme et demande aux jeunes de participer à la concertation pour « imaginer la cour de l'école de demain ».

Monsieur Philippe Capoen félicite les jeunes pour leur investissement et de leur réussite du dimanche sportif le 15 mai 2022 et les encourage à réitérer l'opération.

Monsieur Louis Lebocey félicite les jeunes pour leur prise de parole en public.

Madame Catherine Guillemant félicite les jeunes pour cette 1^{ère} année de travail et les encourage à poursuivre dans leur projet pour la 2^{ème} année de mandat.

Modification du tableau des effectifs, Suppression/Création de postes de contractuels

Madame Gaëlle ENFREIN, conseillère municipale déléguée au personnel de la mairie de Louvigny, présente aux membres du Conseil Municipal le rapport Ressources Humaines ci-après :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est ainsi proposé de procéder aux modifications suivantes :

- Suite au départ de la collectivité d'un gestionnaire Finances / RH et de la suppression du poste afférent par délibération n° 14.383.20.053, création d'un poste budgétaire de rédacteur gestionnaire finances / RH à temps complet (35/35^{ème}) pour répondre aux besoins en matière de préparation et suivi budgétaire, comptable, gestion de la paie.
Cet emploi peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, au grade de rédacteur territorial. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être

exercées par un agent contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées par l'article L. 332-8-2 du CGFP, c'est-à-dire lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement (recherche infructueuse de candidats statutaires). Conformément à l'article L. 332-9 du CGFP, les agents contractuels recrutés en application de l'article L. 332-8 sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Le contrat est renouvelable dans la limite maximale de six ans. Au terme de cette durée, la reconduction ne peut avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée. La rémunération du contractuel rédacteur est de niveau rédacteur territorial échelon 7 sur le point d'indice en vigueur à la signature du contrat. Le régime indemnitaire sera versé selon les modalités définies par la délibération-cadre n° 14.383.18.048.

- Suppression des postes à temps non complet d'agents polyvalents créés par délibération n° 14.383.21.040 pour répondre aux besoins de l'année scolaire 2021-2022, et création de 6 postes pour répondre aux besoins de l'année scolaire 2022-2023, dans les conditions suivantes :
 - 2 emplois au grade d'adjoint technique exerçant les missions d'agents polyvalents à temps complet pour accomplir les fonctions d'encadrement des services périscolaires (matin, midi et soir et loisirs) et d'entretien des bâtiments communaux.
 - 4 emplois au grade d'adjoint technique exerçant les missions d'agents polyvalents à temps non complet avec la possibilité d'effectuer des heures complémentaires pour nécessité de service afin d'accomplir les fonctions d'encadrement des services périscolaires (matin, midi et soir et loisirs) et d'entretien des bâtiments communaux.
 - 1 Poste à 5/35^{ème}
 - 1 Poste à 6/35^{ème}
 - 1 Poste à 8/35^{ème}
 - 1 Poste à 26/35^{ème}

Ces emplois peuvent être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L. 332-8-2 du CGFP.

Les contrats seront conclus à durée déterminée, du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023. Le traitement sera calculé en référence à l'indice majoré afférant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 de rémunération. Le régime indemnitaire sera versé selon les modalités définies par la délibération-cadre n° 14.383.18.048

Par ailleurs, dans le cadre du déroulement de carrière des fonctionnaires municipaux et après sollicitation de leur part, il est proposé de procéder à la modification de 2 postes afin de permettre le retour à temps complet des agents concernés.

Par conséquent,

Vu le Code général de la fonction publique,

Il vous est demandé de :

- **APPROUVER** la modification du tableau des effectifs telle que prévue par la présente délibération ;
- **INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à :

- Créer un poste de rédacteur à temps complet ;
- Supprimer les 6 postes au grade d'adjoint technique exerçant les missions d'agents polyvalents à temps non complet et les 2 postes au grade d'adjoint technique exerçant les missions d'agents polyvalents à temps complet créés par délibération n° 14.383.21.040 ;
- Créer les 2 emplois au grade d'adjoint technique exerçant les missions d'agents polyvalents à temps complet pour accomplir les fonctions d'encadrement des services périscolaires (matin, midi et soir et loisirs) et d'entretien des bâtiments communaux.
- Créer les 4 emplois au grade d'adjoint technique exerçant les missions d'agents polyvalents à temps non complet (1 poste à 5/35^{ème}, 1 poste à 6/35^{ème}, 1 poste à 8/35^{ème} et 1 poste à 26/35^{ème}) pour accomplir les fonctions d'encadrement des services périscolaires (matin, midi et soir et loisirs) et d'entretien des bâtiments communaux.
- Transformer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet en poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01^{er} janvier 2022.
- Transformer le poste d'agent de maîtrise à temps non complet en poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} mars 2021.
- Transformer le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet en poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Adopte à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.

Monsieur Patrick Ledoux souligne la volonté de l'équipe municipale de stabiliser des équipes des agents dans les différents services communaux.

Monsieur Patrick informe que deux agents contractuels entament la procédure de stagiairisation à compter du 1^{er} septembre 2022.

<p>Approbation d'une modification mineure de l'Organisation du Temps Scolaire à l'école primaire Hubert Reeves – Pauline Kergomard à compter de la rentrée 2022/2023</p>
--

Madame Catherine GUILLEMANT, Maire-Adjoint chargé des affaires scolaires, périscolaires, enfance et jeunesse, présente aux membres du conseil municipal une modification mineure de l'Organisation du Temps Scolaire à compter de la rentrée 2022/2023.

Dans l'objectif d'améliorer la qualité de la pause méridienne pour les enfants et particulièrement d'allonger le temps du repas afin de continuer à lutter contre le gaspillage alimentaire tout en permettant aux enfants qui le souhaitent de bénéficier d'activités qualitatives sur la pause méridienne, la municipalité de Louvigny a engagé une concertation portant sur une modification mineure de l'Organisation du Temps Scolaire sur la pause méridienne pour la prochaine rentrée avec les acteurs éducatifs locaux telle que rappelée ci-après :

- Sujet abordé à la commission enfance-jeunesse du 31 mai 2022
- Sujet évoqué avec les conseillers municipaux lors du Conseil municipal du 13 juin 2022 adoptant la tarification des services périscolaires 2022/2023
- Sujet abordé le 15 juin 2022 avec la Ligue de l'enseignement en charge de l'animation de la pause méridienne
- Avis favorable du conseil d'école du 17 juin 2022

- Avis favorable de Madame Plé, Inspectrice d'Académie, le 21 juin 2022

Au terme de la concertation, est soumise à votre approbation la modification horaire ci-après pour la rentrée scolaire 2022/2023 validée le 01^{er} juillet 2022 par Madame Fellahi, Directrice académique des Services de l'Éducation Nationale du Calvados.

ACTUELLEMENT :

Pôle Kergomard (3 classes maternelle)				Pôle Reeves (6 classes GS à CM2)			
8h45	11h50	13h35	16h30	8h35	12h	13h45	16h20

PROPOSITION :

Pôle Kergomard	Pôle Reeves	Pôle Reeves
inchangé	1 ^{er} service pour 3 classes (les plus jeunes) 8h35 11h45 13h30 16h20	2 ^{ème} service pour 3 classes (les plus âgés) inchangé

Madame Catherine Guillemant fait part d'un appel à manifestation d'intérêt pour la continuité et la qualité éducative au long de la journée de l'enfant, soutenue par l'académie de Normandie.

Madame Catherine Guillemant étudie la possibilité de mutualiser un service civique avec la Ligue de l'Enseignement et l'école de Louvigny.

Madame Gaëlle Enfrein précise qu'il faut une délibération cadre pour autoriser le recrutement d'un service civique au sein de la commune.

Madame Anne-Marie Lamy précise que lors de la semaine de défi « assiettes vides », organisée début juin le SYVEDAC a constaté que dans la cantine ayant le meilleur résultat en matière de gaspillage alimentaire était celle dans laquelle un animateur était présent sur la pause méridienne.

Madame Sophie Raous évoque le fait que la stagiaire Sybille Jardin s'est beaucoup investie dans le domaine de la stratégie alimentaire et souligne que si le recrutement d'un service civique est infructueux, une création de poste à temps non complet pourrait être envisagée.

Monsieur Jocelyn Parot propose de se renseigner auprès des autres communes adhérentes au SIGRSO et rapportera les retours auprès des collègues sur l'intérêt d'avoir un encadrant « éducation au goût » dans les cantines.

Adopté à l'unanimité.

Approbation de la décision modificative budgétaire n°2

Monsieur Patrick LEDOUX, Maire de Louvigny, présente aux membres du conseil municipal la décision modificative budgétaire n°2 pour l'année 2022.

Section d'investissement :

Salle des fêtes : le remplacement du fourneau nécessite l'installation d'une ligne électrique aux normes et spécifique : après consultation, nous rajoutons en dépenses +1 129 € en compte 2184

Ecole : l'achat des tableaux tryptiques n'a pu être pris dans l'enveloppe « Socle » : nous devons inscrire en dépenses + 1 835 € en compte 2188

Ecole : nous rajoutons en dépenses + 1 850 € en compte 2184 pour le remplacement de l'adoucisseur d'eau et l'achats de nouveaux aspirateurs

Equipements sportifs : l'installation de l'équipement Citystade aura finalement coûté moins cher que prévu. Aussi, nous diminuons l'inscription budgétaire de 2 350 €

Equipements sportifs : nous reclassons les pré-études relatives au projet de glisse urbaine Pumptrack + skateparc en dépenses -5 000 € au compte 2184 par + 5 000 € en compte 2031

Voirie : nous reclassons l'ensemble des opérations d'effacement de réseau du SDEC en dépenses en diminution : -16 250 € rue des Rosiers au compte 2135

-23 988 € rue Morand au compte 2135

-4 130 € rue Moisson au compte 2135

-1 904 € candélabres rue de l'église au compte 2181

Total : - 46 272 € Que nous enregistrons au compte 2041582 fonds de concours

Voirie : nous rajoutons en dépenses + 1 100 € au compte 2151 réseaux de voirie avenue des Canadiens

Autres : nous devons tenir compte d'une légère augmentation en dépenses + 545 € pour le paratonnerre de l'église au compte 2135

Autres : nous rajoutons en dépenses + 1 000 € pour les dépenses de matériels techniques suite aux vols (remboursé par l'assurance) au compte 2158.

Opérations foncières et immobilières pour l'opération foncière avec la SAFER, sur un terrain à Feugerolles –Bully nous rajoutons en dépenses + 35 889 € au compte 274, qui sera financé par un emprunt à court terme de 2 ans au compte 1641 + 35 889 €

Les recettes perçues au titre de la taxe d'aménagement sont plus importantes que ce que nous avons prévu au BP 2022 : nous rajoutons 7 500 € de recettes supplémentaires déjà perçues au compte 10226.

Compte tenu de ces ajustements : nous rajoutons en dépenses imprévues + 2 391 € au compte 020

Récapitulatif des mouvements pour la trésorerie :

En INVESTISSEMENTS

CHAPITRE	DEPENSES			CHAPITRE	RECETTES		
	COMPTE	+ OU -	MONTANT		E	COMPTE	+ OU -
21	2184	+	- 4 371 €	10	10226	+	7 500 €
21	2188	+	1 835 €	16	1641	+	35 889 €
20	2031	+	5 000 €				
21	2135	-	- 45 727 €				
20	2041582	+	46 272 €				
20	020	+	2 391 €				
21	2158	+	1 000 €				
21	2151	+	1 100 €				
27	274	+	35 889 €				
	TOTAL		43 389 €		TOTAL		43 389 €

Section de fonctionnement :

En dépenses de fonctionnement : il y a lieu de faire les ajustements suivants :

+ 2 200 € au compte 60631 fournitures d'entretien pour une facture à venir de 4 747 € pour réapprovisionner les bâtiments et les services en produits d'entretien

+ 2 450 € au compte 6064 fournitures de bureau pour tenir compte des augmentations des coût notamment sur le papier.

+ 350 € au compte 6135 location mobilière : surcoût lié au changement de machine à affranchir Pitney Bowes

- 3 000 € au compte 615221 entretien des bâtiments car certaines factures doivent être mises en compte 61558 entretien des biens mobiliers : + 3 000 €

+ 1 288 € au compte 6574 subventions pour le tennis de table : une aide pour l'achat de 2 tables.

+ 2 321 € au compte 744 FCTVA sur le fonctionnement

Afin d'ajuster ces opérations : nous ajoutons 1 033 € de dépenses imprévues au compte 022

Et nous rajoutons + 5 000 € au compte 6459 remboursement de charges de personnel, compte tenu des remboursements SMACL à venir sur les arrêts maladie

Récapitulatif des mouvements pour la trésorerie :

En FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE	DEPENSES			CHAPITRE E	RECETTES		
	COMPTE	+ OU -	MONTANT		COMPTE	+ OU -	MONTANT
11	60631	+	2 200 €	013	6459	+	5 000 €
11	6064	+	2 450 €	74	744	+	2 321 €
11	6135	+	350 €				
11	615221	-	3 000 €				
11	61558	+	3 000 €				
11	6574	+	1 288 €				
022		+	1 033 €				
	TOTAL		7 321 €	TOTAL			7 321 €

Adopté à l'unanimité.

Demande de subvention en investissement auprès de la CAF

Madame Catherine GUILLEMANT, Maire-Adjoint chargé des affaires scolaires, périscolaires, enfance et jeunesse, présente aux membres du conseil municipal une demande de subvention en investissement auprès de la CAF pour compléter ou renouveler du mobilier ou matériel dans les locaux de l'école affectés à l'accueil de loisirs et aux services périscolaires Enfance.

Plan de financement

Financeurs	Montant HT	Pourcentage
CAF	5 600 €	80 %
Autofinancement communal	1 400 €	20 %
Total	7 000 €	100 %

Madame Catherine Guillemant précise que des achats sont nécessaires pour faire face à l'augmentation de la fréquentation des effectifs du Centre de Loisirs. Les deux salles polyvalentes de l'école sont maintenant occupées tous les mercredis et pendant les vacances.

En outre, le déménagement de la Grande Section de maternelle au pôle Hubert Reeves rend nécessaire l'achat de chaises avec une assise plus haute afin que les enfants déjeunent en toute sécurité.

Monsieur Fall, notre interlocuteur privilégié de la CAF, soutient ladite demande de subvention.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la demande de subvention et à signer tous les actes juridiques et administratifs y afférant.

Adopté à l'unanimité.

Demande de subvention de l'ASL tennis de table

Monsieur Patrick LEDOUX, Maire de Louvigny, présente aux membres du conseil municipal la demande à titre exceptionnel de l'ASL tennis de table qui a eu l'opportunité d'acquérir deux tables de tennis de table d'occasion pour un montant de 1 288 €.

Adopté à l'unanimité.

Mode de publicité des actes pris par la collectivité

Monsieur Patrick LEDOUX, Maire de Louvigny, informe les membres du conseil municipal que l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2022 relatif sur la réforme en profondeur du droit applicable à la publicité, à l'entrée en vigueur et à la conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements. Cette réforme va beaucoup modifier les pratiques actuelles, puisque la publication électronique des actes des autorités locales devient la règle.

Aussi, la réforme prévoit pour les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes « fermés », qui disposent de moyens humains et techniques moindres, de décider du mode de publicité de leurs actes en choisissant soit l'affichage, soit la publication sur papier, soit la publication électronique.

La mairie a été destinataire de l'information par la préfecture à la mi-juin 2022 et n'a pu engager de travaux visant à la modernisation de la publication de ses actes d'ici le 1^{er} juillet 2022.

Au vu du court laps de temps, Monsieur Patrick Ledoux propose de rester sur le mode de fonctionnement actuel à compter du 01 juillet 2022.

Monsieur Jean-Marc Cambier est très réservé sur le « tout numérique » et considère que le « mode papier » reste une bonne alternative.

Madame Anne-Marie Lamy souligne qu'une édition papier des actes doublée d'une communication de compte-rendu de Conseil Municipal sur le site internet est une bonne formule.

Par conséquent, Monsieur Patrick Ledoux propose de conserver les actes pris par la collectivité par la publication sur voie papier à compter du 1^{er} juillet 2022.

Adopté à l'unanimité.

<p align="center">Participation aux marchés dans le cadre des groupements de commandes proposées par Caen la mer</p>

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il a été décidé de constituer des groupements de commandes permanents entre la Communauté urbaine de Caen la mer, des communes, CCAS et syndicats intercommunaux situés sur son territoire en vue de la passation notamment de marchés publics de prestations dans le domaine des bâtiments et équipements ainsi que dans celui des technologies de l'information et de la communication.

Les différentes conventions passées à ce titre prévoient que, préalablement au lancement de chaque consultation, les membres du groupement qui souhaitent y participer doivent prendre une délibération définissant la nature et l'étendue de leur besoin et, actant leur participation au marché/accord-cadre concerné.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de participer au marché mentionné ci-dessous :

Marché relatif à :

- La maintenance des moyens de lutte contre l'incendie
- Achat de papier

La fiche descriptive de ce marché figure en annexe de cette délibération. Il y est indiqué son contenu et sa durée.

La commune communiquera à Caen la mer l'expression de ses besoins en remplissant le questionnaire prévu à cet effet qu'elle a reçu.

* * *

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes "Bâtiments et Equipements" pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,

VU la délibération approuvant l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes Bâtiments et Equipements,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de participer au marché/accord-cadre mentionné ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer :

Marché relatif à :

- La maintenance des moyens de lutte contre l'incendie
- Achat de papier

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- 1 Monsieur Jean-Marc Cambier informe les membres du conseil municipal que le logiciel Noetys a été en phase test sur l'année scolaire 2021/2022. La phase test va perdurer jusqu'aux vacances de la Toussaint 2022. A l'automne 2022, un courrier sera envoyé aux familles pour les informer de l'ouverture du portail à la rentrée des vacances de la Toussaint. Une réunion à destination des parents est à réfléchir.

- 2 Madame Anne-Françoise Assimingue informe qu'une délégation d'Italiens viendra peut-être à Louvigny du 26 au 31 août 2022 (Molvena / Colceresa).

- 3 Monsieur Patrick Ledoux fait un point sur les travaux de rénovation thermique à la salle des fêtes : l'installation de la pompe à chaleur de la salle des fêtes est reportée à cause de l'impossibilité d'obtenir des pièces. Anne-Françoise Assimingue se questionne sur le report éventuel des travaux à l'automne car la salle des fêtes accueille de nombreux évènements. Néanmoins, Patrick Ledoux insiste sur l'importance de réaliser les travaux pour obtenir la subvention dans les meilleurs délais et informera toutes les associations susceptibles d'avoir besoin de la salle dès que le planning de réalisation des travaux sera garanti.

- 4 Madame Sophie Raous informe de l'avancement du projet verger sur la parcelle du jardin partagé. La fille de Monsieur Christian Delabie souhaite offrir la somme reçue au décès de son père pour la création d'un verger. Sophie Raous demande si l'entretien des deux vergers (pré-normand, et jardin partagé) pourrait être mutualisé. Elle se pose également la question du porteur de projet pour la création d'un verger au jardin partagé et souhaite travailler en transversalité avec les élus membres d'autres commissions.